

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 13 juillet 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 13 juillet 2026 à 18 heures 30.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Alexandre Couture
Adam Patry	Yvan Corriveau
Émilie Rémillard	Frédéric Paré
Daniel Maheux	Jonathan Fillion

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présentes la directrice générale, Marie-Eve Mercier et la greffière, Marie-Claude Jacques.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Couture
Adoption de ET RÉSOLU :
l'ordre du jour

2026-400TM QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

3.1- ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire
Adoption du du 6 juillet 2026;
procès-verbal de la
séance ordinaire
du 6 juillet 2026 ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du document dans les délais prévus par la loi;

2026-401TM EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - **RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1- Adoption du compte rendu de la commission permanente du 6 juillet 2026

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de compte rendu de la commission permanente du 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

2026-402TM ET RÉSOLU :

QUE le compte rendu du 6 juillet 2026 de la commission permanente de la Ville de Thetford Mines soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - **CONSEIL MUNICIPAL**

6 - **RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE**

6.1- Rapport de la greffière sur les demandes de dérogations mineures

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant:

- La propriété dont le matricule est 4309-02-4326;
- La propriété située au 275, rue Monfette Est;
- La propriété située au 4079-4087, boulevard Frontenac Ouest.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 - **GESTION DU TERRITOIRE**

7.1- Dérogation mineure pour la propriété dont le matricule est 4309-02-4326

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2026-072 concernant une propriété dont le matricule est 4309-02-4326 a été déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter la longueur totale d'une rue cul-de-sac à 355 mètres, lorsque la norme maximale prescrite est de 190 mètres;

2026-403TM ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Maheux

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2026-072 relativement aux lots numéro 6 420 158, 6 408 290 et 4 386 134 soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située au
275, rue Monfette
Est

2026-404TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2026-074 concernant une propriété située au 275, rue Monfette Est a été déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU QUE cette demande consiste à augmenter le coefficient d'emprise au sol d'un bâtiment à 0,35, lorsque prescrite à 0,3;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2026-074 relativement aux lots numéro 6 527 264 et 6 527 265 soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située au
4079-4087,
boulevard
Frontenac Ouest

2026-405TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2026-076 concernant une propriété située au 4079-4087, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire la marge de recul arrière à 0,90 mètre, lorsque prescrite à six (6) mètres pour une habitation multifamiliale isolée;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2026-076 relativement au lot numéro 3 853 420 soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturale

2026-406TM

ATTENDU QUE les procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme ont été déposés et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu une recommandation favorable de ce comité:

- **Plan-projet d'enseigne au 54-58, rue Notre-Dame Ouest** (Demande n° 2026-075);
- **Plan-projet d'affichage au 5, rue de la Fabrique** (2026-085);
- **Plan-projet d'aménagement de terrain situé au 3864, boulevard Frontenac Ouest** (2026-086);
- **Plan-projet de construction d'un bâtiment industriel au 2894, rue Lambert** (2026-047);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 6 et du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans les procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire datés du 16 juin et du 7 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Plan-projet
d'enseigne au 52,
rue Notre-Dame
Est

2026-407TM

ATTENDU QUE le plan-projet visant l'installation d'une enseigne pour la propriété située au 52, rue Notre-Dame Est a été déposé au Service d'urbanisme (demande n° 2026-077);

ATTENDU QUE la demande respecte en partie les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2026-077 soit accepté à la condition que l'enseigne apposée sur la façade soit éclairée par une lumière en col de cygne et que le boîtier lumineux existant soit retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Plan-projet de
démolition pour la
propriété située au
185-187, rue
Sainte-Anne

2026-408TM

ATTENDU QUE le plan-projet visant la démolition partielle d'un bâtiment industriel au 185-187, rue Sainte-Anne a été déposé au Service d'urbanisme (demande n° 2026-078);

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2026-078 soit accepté, conditionnellement à la plantation d'une rangée d'arbres à moyen ou grand déploiement le long de la ligne séparatrice entre la propriété visée et les propriétés situées sur la rue Cyr Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7-
Plan-projet
d'affichage au 215-
219, rue Notre-
Dame Ouest

2026-409TM

ATTENDU QUE le plan-projet d'affichage pour la propriété située au 215-219, rue Notre-Dame Ouest a été déposé au Service d'urbanisme (demande n° 2026-081);

ATTENDU QUE la demande respecte en partie les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonathan Fillion

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro (2026-081) soit accepté aux conditions suivantes :

- qu'une enseigne sur potence soit installée;
- que le boîtier de l'ancienne enseigne apposée au mur soit retiré et de ragréer le revêtement extérieur déjà en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Projet
d'acquisition d'un
panneau lumineux
| Maison de la
culture

2026-410TM

ATTENDU la nécessité de remplacer le panneau d’identification de la Maison de la culture à la suite des travaux réalisés à proximité;

ATTENDU la proposition reçue de Lumicom, en date du 16 juin 2026, pour la fourniture d’un panneau lumineux au montant de 12 980 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE le fournisseur retenu est le même que celui ayant fourni les autres panneaux lumineux installés sur le territoire de la Ville de Thetford Mines, ce qui assure une uniformité des équipements;

ATTENDU l’orientation prise par les membres de la commission permanente lors de leur séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la proposition reçue, la Ville de Thetford Mines confie à Lumicom la fourniture d’un panneau lumineux pour la Maison de la culture, au montant de 12 980 \$, taxes en sus, payable à même le règlement d'emprunt numéro 1031.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.2-
Fourniture de
matériaux
granulaires de type
AB-5 sans
transport

2026-411TM

ATTENDU la tenue d’un appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires de type AB-5 sans transport;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture de la seule soumission reçue se détaillant comme suit :

Soumissionnaire	Prix unitaire	Total (taxes en sus)
Béton Provincial ltée	29,95 \$ / tm	89 850 \$

(prix à la tonne métrique, taxes en sus,
incluant les droits de redevances de carrière de 0.71 \$/tm)

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la proposition reçue, la Ville de Thetford Mines confie à Béton Provincial ltée la fourniture de matériaux granulaires de type AB-5 sans transport, au tarif de 29,95 \$/tonne métrique, taxes en sus;

QUE le prix unitaire inclut les frais de redevances de frais de carrière de 0,71 \$/tm;

QUE le prix soumis est fixe pour toute la durée contractuelle se terminant en juin 2027;

QUE la dépense totale de 89 850 \$, taxes en sus, soit payable à partir du budget de fonctionnement de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 -

AFFAIRES JURIDIQUES

9.1-
Autorisation de
signature | Vente
pour défaut de
paiement de taxes
du lot n° 4 156
789 situé au 273-
279, rue Notre-
Dame Est

2026-412TM

ATTENDU QUE, le 11 octobre 2023, la Ville de Thetford Mines a publié un avis de vente publique au registre foncier concernant la vente à l'enchère de certains immeubles, et ce, pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE le lot 4 156 789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, avec bâtisse dessus érigée, situé au 273-279, rue Notre-Dame Est, en la Ville de Thetford Mines, était visé par cet avis;

ATTENDU QUE la vente aux enchères a eu lieu le 20 novembre 2023, date à laquelle madame Tatiana Chalaguina s'est vu adjuger le lot 4 156 789 pour la somme de 30 000 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE la notaire M^e Marie-Lou Philie-Noël a préparé un projet d'acte de vente afin de finaliser le processus de vente à l'enchère;

ATTENDU la recommandation du Service du capital humain et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'acte de vente à intervenir avec madame Tatiana Chalaguina visant le lot n° 4 156 789 du cadastre du Québec, selon le projet d'acte de vente préparé par ainsi M^e Marie-Lou Philie-Noël, notaire, ainsi que tout autre document requis pour assurer la parfaite exécution de la finalisation dudit processus de vente;

QUE tous les frais afférents à cette transaction, incluant notamment les honoraires professionnels, les frais de publication, ainsi que les frais de copies, soient à la charge de madame Tatiana Chalaguina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - CAPITAL HUMAIN

12.1- Embauche | Poste de responsable de division - service des finances au Service des ressources financières

ATTENDU les besoins de doter le poste de responsable de division - service des finances au Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE madame Alixandra Dinelle-Leduc soit embauchée à titre de responsable de division - service des finances (classe 8) au Service des ressources financières, et ce, à compter du 27 juillet 2026;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Dinelle-Leduc soient ceux prévus au recueil des conditions du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines.

2026-413TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2- Permanence | Contremaître à la Division voirie et aqueduc au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement

ATTENDU l'article 3.4 du recueil des conditions de travail du personnel-cadre;

ATTENDU l'évaluation positive de monsieur Alan Ouellet Migneault, titulaire du poste de contremaître à la Division voirie et aqueduc au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Alan Ouellet Migneault soit engagé en permanence au poste de contremaître à la Division voirie et aqueduc soit engagé en permanence, et ce, à compter du 2 août 2026;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Ouellet Migneault soient ceux décrits au recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines.

2026-414TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Désignation du
membre
indépendant |
Régime
complémentaire de
retraite

2026-415TM

ATTENDU l’article 11.1.2 du règlement du Régime complémentaire de retraite concernant la composition du comité de retraite;

ATTENDU la nécessité de désigner un membre indépendant au sein du comité de retraite;

ATTENDU la recommandation du comité de retraite à sa réunion du 9 juin 2026;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente du 13 juillet2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Hubert Lemire, CFA, FSA, FICA, soit nommé à titre de membre indépendant du comité de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines, et ce, pour une période de trois (3) ans, et ce, à compter du 21 août 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Demande d'aide
financière

2026-416TM

ATTENDU le dépôt d'une demande d’aide financière par un organisme;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonathan Fillion

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines octroie l'aide financière suivante:

Organisme Demandeur	Événement	Montant octroyé (\$)	Autres (Fermeture de rues, récurrence)
Héritage Centre-Ville	Festival de cuisine de rue philippin 18 juillet 2026	---	Fermeture de la rue Gangeau, entre le 73 et le 101, de 10h à 20h30

QUE cette aide financière soit octroyée conditionnellement à la tenue de l'événement ou de l'activité et financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14 - GREFFE

15 - SÉCURITÉ INCENDIE

15.1- Adoption du Plan des mesures d'urgence

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (chapitre S-2.4), les municipalités locales sont les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

2026-417TM

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de cette loi, les municipalités locales doivent établir un plan de sécurité civile dans lequel sont notamment consignées des mesures de préparation générale pour répondre à un sinistre ou à son imminence, dont des procédures d'alerte de sa population et de mobilisation des ressources et le maintenir à jour;

ATTENDU QUE la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Thetford Mines reconnaît qu'elle pourrait être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 6 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE le Plan municipal de sécurité civile de la Ville de Thetford Mines préparé par la firme StraTJ inc., dans sa version du 20 juin 2023, soit adopté;

QUE le chef aux opérations – sécurité civile du Service de la sécurité incendie soit nommé à titre de responsable de la mise à jour et de la révision du Plan municipal de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville de Thetford Mines ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1-
Contribution pour
fins de parcs | Lots
n° 6 707 990 à
6 707 992 situés
sur la
Montée Champêtre
et sur le Chemin
du Domaine

2026-418TM

ATTENDU le plan de lotissement déposé au Service de l'urbanisme et du développement économique pour une propriété située sur la Montée Champêtre et sur le Chemin du Domaine;

ATTENDU l'application des articles 9 et 10 du *Règlement de lotissement* n° 149 de la Ville de Thetford Mines pour favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux, ainsi que la préservation d'espaces naturels municipaux;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonathan Fillion

ET RÉSOLU :

QUE, relativement à la demande n° 2026-027, la contribution pour fins de parcs payable à la Ville de Thetford Mines, en raison du lotissement des lots numéro 6 707 990, 6 707 991 et 6 707 992, soit d'une somme de 11 425,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - LOISIRS ET CULTURE

18.1-
Aide financière |
MRC des
Appalaches |
Projet
d'amélioration de
l'aire de repos du
Bureau
d'information
touristique de la
région de Thetford

2026-419TM

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches entreprendra des travaux de réfection et de mise à niveau des installations du Bureau d'information touristique de la région de Thetford;

ATTENDU QUE ces travaux visent notamment à améliorer l'accessibilité des installations sanitaires, à remplacer l'abreuvoir existant et à renouveler les équipements extérieurs destinés aux visiteurs;

ATTENDU QUE le projet représente un investissement total de 120 000 \$ réalisé en partenariat entre la MRC des Appalaches, l'Office de tourisme de la région de Thetford et la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU l'importance de maintenir des infrastructures touristiques de qualité contribuant à l'accueil et à l'expérience des visiteurs;

ATTENDU QUE l'aire de repos du Bureau d'information touristique constitue un espace d'accueil, de détente et de rassemblement accessible tant aux citoyens qu'aux visiteurs de passage;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le versement d'une contribution financière de 20 000 \$ à la MRC des Appalaches pour le projet d'amélioration de l'aire de repos du Bureau d'information touristique de la région de Thetford;

QUE cette contribution soit financée à même les sommes perçues au titre de la contribution pour fins de parc (10 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2-
Autorisation de
signature | Entente
relative à l'aide
financière
accordée dans le
cadre du Fonds
plein air 2026-
2028 de la MRC
des Appalaches

2026-420TM

ATTENDU l'adoption de la résolution 2026-306TM autorisant le dépôt du projet de Réfection et bonification du site de glisse du secteur Black Lake au programme Fonds plein air 2026-2028 de la MRC des Appalaches visant l'obtention d'une aide financière;

ATTENDU QUE ce projet d'amélioration et de bonification a été retenu et qu'une contribution de 25 000 \$ a été accordée à la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin de confirmer les modalités d'application de cette aide financière;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, le protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire à la conclusion et à la gestion de l'aide financière accordée par la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds plein air 2026-2028 pour le projet Réfection et bonification du site de glisse du secteur Black Lake.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.1-
Adoption du
Règlement n°
1088 (projet n°
2026-10 |
Programme d'aide
financière pour la
plantation d'arbres
| augmenter le
nombre d'arbres et
autoriser achat sur
le territoire de la
MRC des
Appalaches)

2026-421TM

La greffière mentionne l'objet et la portée du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2026-10 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 1088 intitulé **Règlement amendant le *Règlement n° 631 concernant le programme d'aide financière pour la plantation d'arbres dans le but d'augmenter le nombre d'arbres admissibles et d'accepter les achats faits sur le territoire de la MRC des Appalaches*** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2-
Adoption du
Règlement n°
1089 (projet n°
2026-11 | Crédit
de taxes
industrielles |
durée du
programme)

2026-422TM

La greffière mentionne l'objet et la portée du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2026-11 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 1088 intitulé **Règlement amendant le *Règlement n° 229 concernant un programme de crédits de taxes pour favoriser l'implantation industrielle dans le but de reconduire le programme pour les années 2027-2030*** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3-
Adoption du projet
de règlement n°
2026-27-PIIA |
propriétés situées
sur la rue Mailhot

2026-423TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Couture

ET RÉSOLU :

QUE le projet de **Règlement amendant le *Règlement sur les P.I.I.A. n° 212 dans le but d'assujettir les propriétés situées dans les zones 2551R et 2553C, sur la rue Mailhot, à l'application de l'article 6.1*** soit adopté et que le numéro 2026-27-PIIA lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d’une assemblée publique qui se tiendra à la salle du Conseil située à l’hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

19.4-
Avis de motion
(projet n° 2026-
27-PIIA |
propriétés situées
sur la rue Mailhot)

Le conseiller Jonathan Fillion donne avis qu’à une prochaine séance du conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de **Règlement amendant le *Règlement sur les P.I.I.A. n° 212* dans le but d’assujettir les propriétés situées dans les zones 2551R et 2553C, sur la rue Mailhot, à l’application de l’article 6.1**, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2026-27-PIIA.

20 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

20.1-
Période de
questions

Les citoyens ont été invités, par les différentes publications faites par la Ville, à transmettre leurs questions à poser au conseil municipal par téléphone ou par écrit.

Et cette réunion se termine à 18 h 43.

La greffière,
Marie-Claude Jacques

Le maire,
Marc-Alexandre Brousseau

MCJ/l1